

Action de l'inspection

Bilan et perspectives

Commission de suivi de site (CSS) TRAPIL

Pascal LAMBRECHT

DRIEE / Unité départementale des Yvelines

7 novembre 2019



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie
d'Île-de-France

www.drie.e.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

STORENGY

- TRAPIL en quelques mots
- Situation administrative
- Action de l'inspection des installations classées
- Perspectives 2019-2020

TRAPIL en quelques mots

- En novembre 2008, la société de Transport Pétrolier par Pipeline (TRAPIL) a succédé à la Compagnie Industrielle Maritime (CIM) pour l'exploitation du site de Coignières
- Au cours de l'élaboration du PPRT de Coignières (2013), TRAPIL annonce qu'il renonce au stockage d'essence sur le site et la reconversion en stockage de Gazole et Carburéacteur.

De plus, TRAPIL annonce qu'il cesse toutes les opérations de chargement/déchargement d'hydrocarbures (démantèlement du poste de chargement camions).

- Site Seveso Seuil Bas en juin 2014, suite à l'arrêt de stockage d'essence sur le site de TRAPIL Coignières ainsi que la diminution du volume susceptible d'être présent sur le site < 25000 Tonnes (arrêt du bac 11).
- Les opérations de réception et d'expédition en hydrocarbures se font uniquement par pipeline.

Situation administrative

- **Arrêté d'autorisation du 03/07/1969 réglementant l'exploitation du site**
- **Classement des installations suite à l'évolution de la nomenclature**
 - **rubrique 4718 : stockage de produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : kérosènes , gazoles pour une quantité totale susceptible d'être présente dans les installations < 25000 tonnes (SEVESO seuil Bas)**
- Révision de l'étude de danger en 2014 et Arrêté du 9 octobre 2017 (codificatif) actant l'EDD et renforcement des prescriptions (MMR).
- Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires de juin 2019 prenant en compte la modification de gardiennage du site pendant les heures non ouvrables ainsi que l'autonomie du site pour la défense incendie.
- Arrêté de prescriptions complémentaires de septembre 2019 prenant en compte le stockage de tuyauterie et accessoires de tuyauterie sur le site de Coignières.



Action de l'inspection IC

- **Deux Instructions de dossier de modification du site en 2019**
 - **Changement de procédure pour le gardiennage du site pendant les heures non ouvrables**
 - **Stockage d'accessoires de tuyauteries et de tuyauteries sur le site.**

- **Une inspection du site TRAPIL à Coignières est prévue mi-novembre 2019**

Perspectives 2020

- 2020
 - Inspection ICPE
 - Instruction éventuel de dossier de modification
 - Participation à l'exercice POI du site

Merci de votre attention